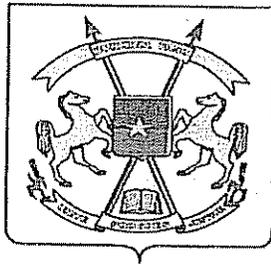


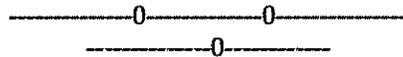
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-SIXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



**SEPTIEME (7^{ème}) CONFERENCE SUR
LA FACILITATION DE L'ENTREE EN VIGUEUR
DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE
DES ESSAIS NUCLEAIRES (TICEN),
*New York, le 23 Septembre 2011***

DECLARATION DU BURKINA FASO

Par

Son Excellence Monsieur Paul Robert TIENDREBEOGO
Ambassadeur
Représentant Permanent Adjoint

New York, le 23 septembre 2011

(Vérifier au prononcé)

**Messieurs les Co-président,
Mesdames et Messieurs,**

Ma délégation voudrait, d'emblée, féliciter les co-présidents pour leur brillante élection à la direction de nos travaux. Elle salue la tenue de cette Conférence visant à marquer le soutien au Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICEN).

Demain, 24 septembre 2011, marquera le quinzième (15ème) anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité (24 septembre 1996). Après l'avoir signé le 27 septembre 1996, le Burkina Faso l'a ratifié le 17 avril 2002.

Le Traité est un instrument majeur pour la non-prolifération nucléaire, d'où son lien intrinsèque avec le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), pierre angulaire de la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Il est important de souligner que tous les Etats africains soutiennent la non-prolifération, qui ont signé le TNP dans les années 1970 et mis en œuvre le traité de Pelindaba. Le Burkina Faso y a adhéré le 03 mars 1970 et a signé, le 17 avril 2003, un accord de garanties et un protocole additionnel qui sont automatiquement entrés en vigueur. Il est également membre du Traité de Pelindaba.

Nous souhaitons vivement l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du TICEN par sa ratification par tous les Etats. Nous nous félicitons des 182 signatures et 155 ratifications enregistrées à ce jour et exhortons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux figurant à l'annexe II du Traité à le ratifier.

Le Burkina Faso réaffirme son engagement à respecter les obligations découlant de ce Traité, et exhorte tous les Etats à en faire de même, tout en appliquant le régime de vérification.

Ma délégation encourage la promotion de la coopération technique par la Commission préparatoire au Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires, afin de renforcer les capacités des Etats, notamment dans le domaine de la vérification, dont nous connaissons l'importance des retombées.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer le travail remarquable fait par la Commission préparatoire, sous le leadership du Secrétaire Exécutif, M. Tibor TOTH. Nous pouvons les assurer avec l'ensemble du personnel du Secrétariat de la pleine coopération du Burkina Faso dans l'exécution de leur tâche.

Je vous remercie.